

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 21 mars 2024 pour la séance du 2 avril 2024 à 17h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

En présentiel

Madame Leïla NAIDJI - Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI - Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Laurence HUMILIERE - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

En vision conférence

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU - Administratrice

Madame Elisabeth LONGUET- Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

■ Madame Catherine DELESALLE à Madame Leïla NAIDJI



Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 02 avril 2024.

DÉLIBÉRATION 5 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION A LA SEPM

Le 21 février 2018, le CCAS de Dunkerque et l'association « Société d'Entraide du Personnel Municipal » (SEPM) ont conclu une convention de partenariat pour la période 2018-2020 et renouvelable par tacite reconduction visant à régir les prestations de cette dernière aux agents du CCAS adhérents.

Dans ce cadre, la SEPM adhère à un organisme mutualisateur qui assure aux adhérents actifs salariés du CCAS le bénéfice d'une gamme de prestations sociales complémentaires à son socle de prestation historique.

Le CCAS fixe chaque année le montant de la subvention à verser à ladite association pour couvrir l'adhésion à l'organisme mutualisateur.

Pour 2024, le tarif individuel de 249 € par agent bénéficiaire en 2023 est reconduit. Le premier appel à cotisation s'élèverait à 45 885 €. Toutefois, le nombre d'agents étant susceptible de fluctuer en cours d'année, il est convenu que le montant maximum de la subvention est estimé à 45 885 €. Cette somme est inscrite dans les différents budgets.

Subvention SEPM-Plurélya	
	Prévisionnel 2024 Réel 20
Budget Principal	23 000,00
EHPAD Van Eeghem	10 100,00
PUV Maison des Dunes	5 000,00
PUV Marie Schepman	3 050,00
Foyer Logement Matthys	2 740,00
Accueil de jour Bel Air	1 245,00
CLIC	750,00
	45 885,00

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le versement de cette subvention pour 2024.

ADOPTÉ

Pour le Maire-Président, Par délégation,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20240402-20240402CA_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

